

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Préambule :

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations financières et des priorités opérationnelles qui caractériseront le budget primitif. En tant qu'élément majeur de la communication financière de la collectivité, il permet à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière, les projets et leur planification, et sur les évolutions proposées des postes budgétaires de la collectivité.

Conformément à l'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi d'orientation du 6 février 1992), le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

SOMMAIRE

I) <u>LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2019</u>	3
A) LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	4
B) TENDANCES GLOBALES SUR LES FINANCES LOCALES 2018 ET PERSPECTIVES	5
C) LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019.....	6
II) <u>LE BUDGET DE LA VILLE DE COUËRON</u>	7
A) LE FONCTIONNEMENT	7
B) L'INVESTISSEMENT	18
C) L'ENDETTEMENT	18
III) <u>TENDANCES DE REALISATION DU BP 2018</u>	21
A) LES TENDANCES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21
B) LES TENDANCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21
IV) <u>LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019</u>	22
A) LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES/POLITIQUES.....	22
B) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES 2019	23

I) Le contexte global de la préparation budgétaire 2019

Comme depuis le début du mandat, le budget 2019 est au service d'un projet politique fort dont les axes principaux sont l'éducation et la jeunesse, la cohésion sociale et la solidarité, le développement durable et le dialogue citoyen, le soutien aux initiatives locales, l'offre culturelle et sportive de proximité, en phase avec les besoins exprimés par les Couëronnais.

Le bilan d'étape 2014-2018, diffusé en cette fin d'année, démontre toute la diversité et la richesse des projets et actions portés quotidiennement par la ville sur son territoire au bénéfice de l'ensemble de la population. Il met en exergue les nombreuses réalisations par politiques publiques, traduction des engagements et des valeurs de solidarité et de vivre ensemble qui caractérisent l'action municipale.

Il dresse également les perspectives, qui restent nombreuses, et qui portent une ambition forte en matière de qualité et d'adaptation constante des services publics en réponse à l'évolution socio-démographique de la ville.

La réponse à ces enjeux ne peut se faire sans une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques. Les contraintes importantes qui pèsent sur le budget de la ville depuis plus de 5 ans maintenant, ont amené la municipalité à inscrire ses choix de gestion dans une stratégie financière pluriannuelle réaliste qui permet de préserver les équilibres financiers majeurs et la capacité d'action future de la collectivité.

Les orientations budgétaires 2019 s'inscrivent dans un contexte défavorable, qui subsiste, et elles reflètent les incertitudes et questionnements qui continuent de se poser en particulier en matière de fiscalité locale et de concours de l'Etat aux collectivités. Les intentions gouvernementales en matière de programmation des finances publiques laissent augurer de nouvelles contraintes durables, dont les conséquences se mesureront très vite sur les budgets locaux à venir. A ce titre, la suppression annoncée de la taxe d'habitation, qui représente pour Couëron plus de 25% de ses recettes totales, constitue assurément une crainte pour l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Les orientations budgétaires 2019 répondent à ces défis avec exigence et volontarisme. La municipalité poursuit son action dans le droit fil de ses engagements, par la politique d'investissement définie dans le budget à venir, mais également par les actions de proximité qui confortent l'attractivité de la ville dans sa dynamique métropolitaine.

A) Les principaux indicateurs économiques

Après une année 2017 particulièrement favorable à la reprise économique (progression du PIB de +2,3%), la croissance de l'économie française a subi un coup d'arrêt sur le 1^{er} semestre 2018 (moins de 1% en rythme annuel). Si le deuxième semestre pourrait se montrer plus favorable, l'acquis de croissance ne devrait pas dépasser +1,7% sur l'ensemble de l'année 2018. Cette croissance modérée s'explique principalement par un moindre dynamisme de la consommation des ménages, dû notamment à une augmentation de l'inflation, ainsi qu'aux mesures fiscales de début d'année (augmentation de la CSG, relèvement des taxes carburants et tabac,...).

Au second semestre 2018, les ménages bénéficient d'une baisse des cotisations sociales des salariés, ainsi que, pour environ 80% d'entre eux, d'une réduction partielle (30%) de la taxe d'habitation ce qui pourrait contribuer à relancer la consommation, même si le niveau du prix des énergies (électricité, gaz, carburants) continuera à peser sur leur pouvoir d'achat.

L'inflation atteindrait 1,8 % en 2018, ce qui correspond à une nette accélération des prix à la consommation, sous l'effet de la hausse des prix du pétrole.

Malgré le ralentissement de l'activité, les entreprises indiquent conserver des perspectives d'investissement favorables. Mais elles pourraient progressivement adapter leurs dépenses d'équipement à une croissance plus faible. Par ailleurs, compte tenu du cycle électoral des élections municipales, l'investissement public demeurerait dynamique.

Ces résultats en demi-teinte contrarient les engagements communautaires de la France en matière de réduction des déficits publics. Le taux de déficit public 2018 devrait rester sous la barre des 3% du PIB (2,6% en 2018, puis rehaussé à 2,8% en 2019 en raison de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations sociales employeurs), mais le retour à l'équilibre (autour de 0,3% en 2022) est particulièrement fragile.

Sur le plan de l'emploi, sous l'effet du tassement de la croissance, la baisse amorcée du chômage, se ralentit clairement. Sur l'ensemble de l'année, la courbe du chômage devrait poursuivre sa baisse (8,8% en 2018, contre 9,1% en 2017), mais cette décrue est plus lente qu'initialement envisagée, et laisse surtout des situations très contrastées (en fonction des catégories, de l'âge, du sexe,...), le chômage de longue durée ayant par exemple fortement augmenté sur les deux derniers trimestres (en hausse de 7,2% sur un an).

L'environnement macroéconomique reste avant tout soumis aux aléas d'un contexte international particulièrement perturbé depuis le début de l'année. La croissance de la France, et plus globalement de la zone Euro, reste largement tributaire des incertitudes et risques politiques et économiques (négociations du Brexit, décisions de politique économique en Italie, tensions commerciales/protectionnistes des Etats Unis et de la Chine,...), pour lesquels les signes d'apaisement restent aléatoires.

B) Tendances globales sur les finances locales 2018 et perspectives

Dans la lignée des deux dernières années, les perspectives laissent entrevoir une nouvelle amélioration des marges de manœuvre financières des collectivités locales en 2018

Dans l'ensemble, le rythme de progression 2018 des recettes de fonctionnement (+1,3%) devrait être supérieur à celui des dépenses (+0,9%), favorisant ainsi une amélioration de l'épargne brute, dont la hausse (+2,8%) permettrait d'atteindre son plus haut niveau jamais constaté (42,8 milliards d'Euros).

Cette situation est avant tout permise par une faible progression des dépenses, dont le taux de croissance cette année (+0,9%) se situe même en dessous de la norme d'évolution fixée à +1,2% par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cette situation résulte principalement d'un net ralentissement des charges de personnel (+1,0%) notamment en raison des mesures prises par l'Etat en la matière : absence de revalorisation du point d'indice, report à 2019 des mesures liées au protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), réinstauration du jour de carence, suppression de certains contrats aidés,...

S'agissant de la croissance des recettes (+1,3%), celle-ci peut être qualifiée de « modérée », même si les situations par niveau de collectivités, et à titre individuel, apparaissent comme assez disparates. Il est à noter toutefois, une stabilisation globale des dotations de l'Etat versées aux collectivités, après 4 années de baisse consécutive, ainsi qu'une dynamique fiscale persistante, principalement liée aux bases des impôts ménages (taxe foncière et taxe d'habitation). Le levier fiscal (augmentation des taux) n'a que faiblement été utilisé en 2018, et les mesures d'exonération partielle de la taxe d'habitation pour les contribuables (30% d'exonération pour environ 80% des ménages) sont entièrement compensées par l'Etat par voie de dégrèvement.

En conséquence, la reprise des investissements amorcée en 2017 (+6,8%) se confirmerait en 2018 (+7,0%).

Sans retrouver leur niveau de 2013, les dépenses d'équipements (54,2 milliards d'Euros en 2018) renoueraient ainsi avec une croissance effective à un moment propice du cycle électoral communal.

Le financement des investissements s'appuierait ainsi sur une épargne brute à nouveau consolidée, et sur un recours soutenu à l'endettement (+4,5%, soit 17,3 milliards d'Euros de nouveaux emprunts), qui repartirait à la hausse, malgré les objectifs de réduction de la dette assignés aux collectivités locales. L'encours de dette serait ainsi porté à 182 milliards d'Euros, représentant 7,8% du PIB, soit seulement 8% de la dette publique, qui s'établit par ailleurs à 98,7% du PIB.

Pour l'année 2019, la trajectoire prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, apparaît comme beaucoup plus délicate à respecter. Plusieurs facteurs de hausse des dépenses de fonctionnement sont d'ores et déjà connus, notamment en matière de charges de personnel (reprise du PPCR,...). L'inflation, et notamment l'augmentation des prix de l'énergie, devrait également peser sur les charges à caractère général, de même que les coûts de fonctionnement induits par la reprise depuis deux ans de l'investissement.

Côté recettes, 2019 devrait être une année de stabilité, avant un bouleversement prévisible en 2020/2021 dont l'ampleur sera fonction des contours de la réforme fiscale induite par la suppression de la taxe d'habitation, et du bilan réalisé sur les trois premières années de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales.

C) Le projet de loi de finances 2019

Le projet de loi de finances 2019 ne comporte pas d'élément novateur par rapport à ce qui a été arrêté dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, présentée dans le rapport d'orientation budgétaire 2018 :

- **Poursuite du plan d'économie de 13 milliards d'Euros sur 5 ans** (deuxième annuité), devant permettre à l'Etat de tenir sa trajectoire de réduction des déficits publics. Ce plan se traduit par la mise en œuvre d'une « contractualisation » financière entre l'Etat et 321 collectivités territoriales, encadrant le taux de croissance des dépenses de fonctionnement entre +1,2% et +1,5% selon les collectivités.
- **Stabilité globale des concours financiers de l'Etat aux collectivités**, et renforcement de la péréquation : l'enveloppe globale à la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée (27 milliards d'Euros), les dotations de péréquations (dotations de solidarité urbaine (+4,30%) et dotation de solidarité rurale (+6,33%)) sont abondées de 180 millions d'Euros, par écrêtement de la DGF, dans le cadre d'une redistribution horizontale défavorable à Couëron.
- **Reconduction des mesures de soutien à l'investissement local** : l'enveloppe consacrée aux financements des investissements est reconduite à hauteur de 2,9 milliards d'euros. Elle comprend notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, pour laquelle il est proposé d'exclure les communes appartenant à une Métropole) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

A noter que le projet de loi de finances 2019 ne comporte pas d'élément relatif à la réforme globale de la fiscalité locale, pour laquelle il est renvoyé à une disposition législative spécifique ultérieure. Seule est intégrée la 2^{ème} tranche d'exonération de 35% de la taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables, compensée intégralement par l'Etat comme il est précisé ci-dessus. Les modalités de compensation de la taxe d'habitation (dont la suppression totale est annoncée) au-delà de 2020 pour les collectivités qui la perçoivent ne sont ainsi pour l'heure pas déterminées.

II) Le budget de la ville de Couëron

Les éléments de rétrospective financière 2014-2017 présentés permettent de mieux identifier la situation financière de la collectivité et d'identifier les leviers et marges de manœuvre dont elle dispose dans la définition de ses orientations budgétaires. Des éléments comparatifs avec d'autres communes de Nantes Métropole (de strate de population, et de compétences équivalentes) permettent de situer Couëron dans ses principaux ratios d'analyse financière (dépenses et recettes par habitant, fiscalité, épargne, endettement) (1*). Les comparaisons doivent toutefois être prises avec beaucoup de prudence au regard de situations socio-économiques et de modes de gestion des services publics locaux relativement hétérogènes.

A) Le fonctionnement

➤ Les dépenses de fonctionnement

Chapitres budgétaires		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution annuelle moyenne
011	Charges à caractère général	4 058 997,48	3 872 212,90	3 880 166,70	4 129 132,74	0,57%
012	Frais de personnel et charges assimilées	11 900 716,58	12 256 500,85	12 630 846,60	13 098 185,02	3,25%
014	Atténuations de produits	23 940,00	24 683,00	56 943,00	237 108,14	114,75%
65	Autres charges de gestion courante	3 257 407,24	3 166 333,66	3 098 583,27	3 038 853,01	- 2,29%
66	Charges financières	375 746,56	364 643,49	315 149,71	284 866,98	- 8,82%
67	Charges exceptionnelles	43 454,95	38 474,80	81 349,72	24 767,24	- 69,55%
Dépenses réelles		19 660 262,81	19 722 848,70	20 063 039,00	20 812 913,13	1,92%

Sur la période considérée (2014-2017), les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en moyenne de **1,92% par an**.

Avec une dépense réelle par habitant de 1 026 € en 2017, la ville de Couëron reste dans la moyenne basse des dépenses par habitant des communes métropolitaines de strate comparable, ainsi que largement en dessous de la moyenne des dépenses par habitant de la strate nationale (20 000-50 000 habitants).

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant (année 2017)	
Ville	Dépenses en €/ habitant
La Chapelle sur Erdre	888 €
Vertou	916 €
Couëron	1 026 €
Carquefou	1 090 €
Orvault	1 124 €
Saint Sébastien sur Loire	1 159 €
Bouguenais	1 222 €
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>1 403 €</i>

(1*) Source : Compte individuels des collectivités : Ministère de l'Action et des Comptes Publics – site www.impots.gouv.fr

a) Les charges à caractère général

L'analyse rétrospective démontre un effort global de maîtrise des charges à caractère général sur la période considérée (+0,57% en moyenne par an). Après avoir connu une tendance globalement à la baisse entre 2014 et 2016, les charges à caractère ont connu une forte progression en 2017, résultant principalement d'un phénomène de décalage/rattrapage temporel des factures de fluides.

Avec une dépense par habitant de 198 € en 2017, Couëron se situe légèrement au-dessus de la moyenne des communes métropolitaines de strate comparable. A noter que ce chapitre représente en moyenne 19,84% des dépenses réelles de fonctionnement.

Charges à caractère général	Dépense par habitant 2017
La Chapelle-sur-Erdre	146 €
Saint-Sébastien-sur-Loire	179 €
Orvault	185 €
Carquefou	186 €
Couëron	198 €
Vertou	205 €
Bouguenais	237 €
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>277 €</i>

b) Les charges de personnel :

Avec un taux de croissance annuel moyen de 3,25% sur la période 2014-2017, les dépenses de personnel intègrent à la fois les avancements de carrières des agents, les créations de poste, ainsi que les renforts et remplacements nécessaires à la mise en œuvre des services publics proposés à la population. Elles intègrent également les mesures gouvernementales (hausse des cotisations sociales, revalorisation de l'indice, revalorisation catégorielle,...), la mise en œuvre, à compter de 2017, des titres restaurants pour les agents, ainsi que le coût de l'assurance du risque statutaire.

Leur part globale dans le budget de fonctionnement (62,93% en 2017) se stabilise par rapport aux années passées, et reste dans la frange basse des autres communes comparables de Nantes Métropole. Cette comparaison est toutefois à relativiser en fonction de la « municipalisation » plus ou moins intégrée des services à la population (Ex : jusqu'à cette année, la petite enfance est portée à Couëron par le CCAS, les dépenses de personnel afférentes à cette compétence ne figurent ainsi pas dans la masse salariale de la ville, mais en subvention versée au CCAS).

Charges de personnel	Dépense par habitant 2017	Part du chapitre dans les dépenses globales
Vertou	547 €	59,70%
La Chapelle sur Erdre	605 €	68,15%
Couëron	623 €	62,93%
Carquefou	679 €	62,32%
Saint-Sébastien-sur-Loire	749 €	64,64%
Orvault	770 €	68,46%
Bouguenais	802 €	65,59%
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>761 €</i>	<i>54,21%</i>

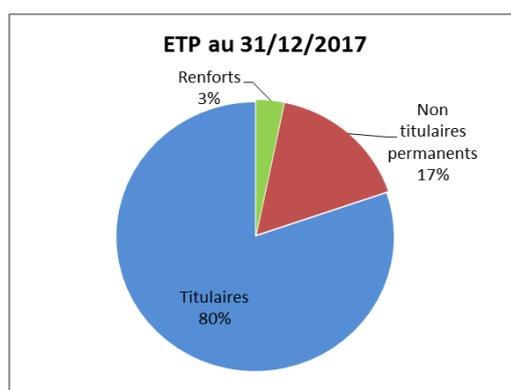
o **Structure des effectifs**

La ville de Couëron a employé en décembre 2017, 407 agents rémunérés, contre 403 en 2016, représentant 329,1 équivalents temps plein (ETP), soit une hausse de 1,7 ETP, ce qui traduit la volonté de maîtrise des effectifs de la Ville. ^❶

La hausse d'effectif porte ainsi exclusivement sur les remplacements (+ 5 postes), le nombre d'agents sur poste permanent hors remplacement, titulaires ou non titulaires sur poste vacant, étant identique les deux années.

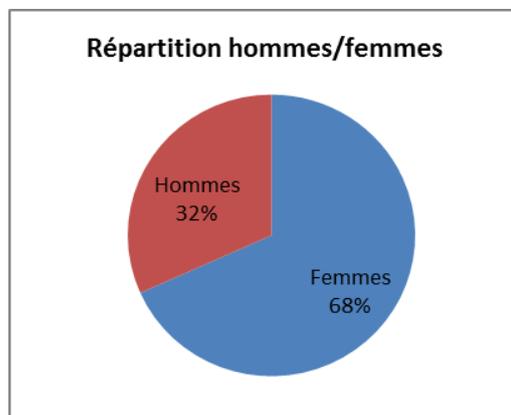
Les remplacements ont représenté sur l'ensemble de l'année 5,7 % des effectifs rémunérés. Ils concernent principalement la politique éducation, les services étant soumis à des taux d'encadrement et la Ville ayant la volonté de maintenir une qualité d'accueil des enfants.

	Titulaires	Non titulaires sur poste permanent	Dont non titulaires sur poste vacant	Dont CDD Remplacement	Non titulaires sur poste non permanent (renforts)	Total	ETP
2015	295	104	75	29	13	412	328,0
2016	297	90	62	28	16	403	327,4
2017	302	90	57	33	15	407	329,1
Evolution 16/17	2%		-8%	18%	-6%	1%	1%



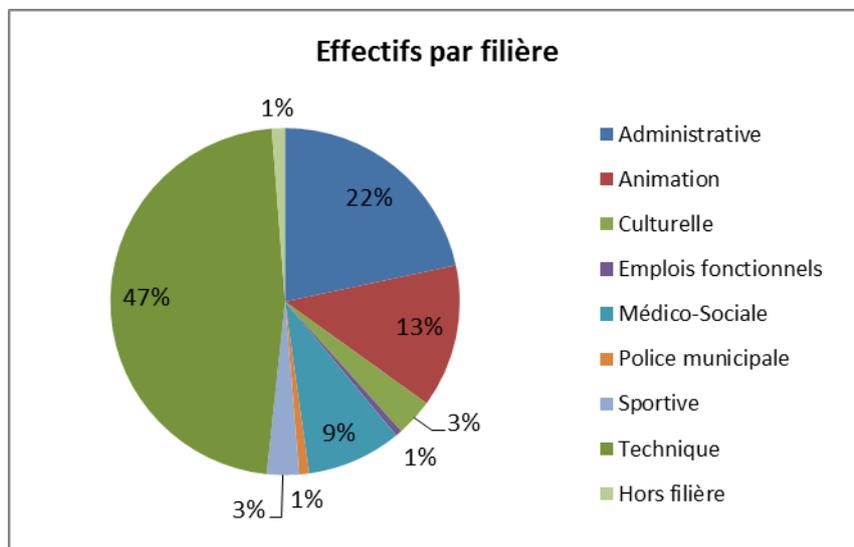
La structure des effectifs 2017 est sensiblement la même qu'en 2016 :

68% des agents de la collectivité sont des femmes. Ce chiffre majoritaire s'explique par une prédominance des métiers relevant du domaine scolaire (ATSEM, restauration, animation), pour lesquels les recrutements sont essentiellement féminins.



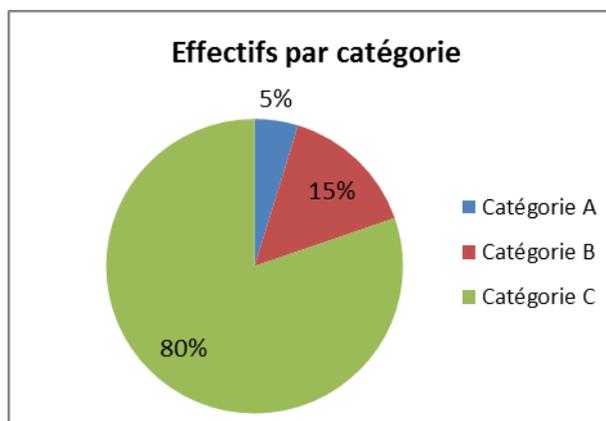
^❶ Ce chiffre est différent du rapport sur l'état de la collectivité et du rapport égalité femmes-hommes qui s'appuient sur les effectifs au 31/12/2017.

La filière la plus représentée est la filière technique, liée aux métiers dominants de la collectivité : agents de restauration, d'entretien ménager, de maintenance des bâtiments et des espaces verts, manutentionnaires et gardiens d'équipements. On retrouve ensuite les métiers liés à la filière administrative (état civil, ressources internes, direction), animation (accueil périscolaire) et, dans une moindre mesure, ceux relevant de la filière sociale (ATSEM). Les autres filières (culturelle, sportive, police municipale) sont moins représentées compte tenu des effectifs sur ces métiers.



La répartition par catégorie est de même très proche de l'année précédente, avec une légère augmentation de la part des catégories C (80% contre 79%), et une baisse du pourcentage de catégorie B (15% contre 16%)

	2016	2017
Catégorie A	19	19
Catégorie B	62	60
Catégorie C	316	322
Autre	6	6
Total	403	407



o Heures supplémentaires

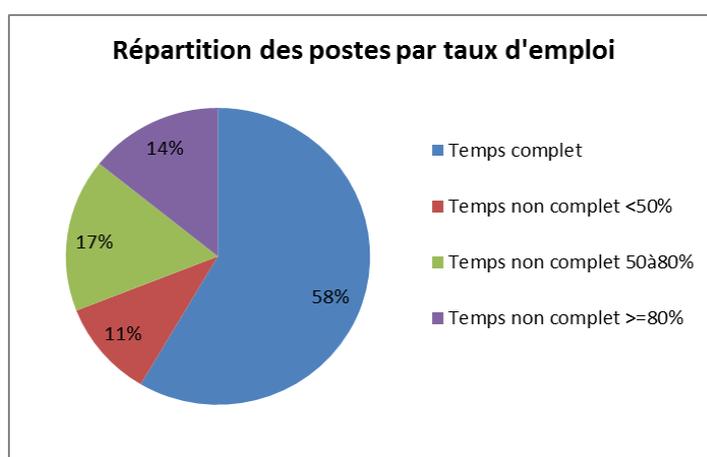
Le temps de travail complémentaire et supplémentaire reste sur une tendance baissière (-11% par rapport à 2016), illustrant également la recherche de maîtrise des effectifs. Les heures réalisées correspondent essentiellement à des remplacements.

Les heures complémentaires sont celles réalisées par les agents à temps non-complet, principalement concentrées sur les métiers suivants : entretien, restauration scolaire, animation. Les heures supplémentaires sont celles réalisées par les agents à temps plein, essentiellement pour répondre à des surcroûts de travail liés aux élections ou à des manifestations exceptionnelles.

	Heures complémentaires	Heures supplémentaires	Total des heures réalisées	Equivalents temps plein
2015	15 362	2 552	17 913	11,58
2016	15 009	2 528	17 537	11,34
2017	13 390	2 157	15 547	10,05
Evolution 16/17	-11%	-15%	-11%	

○ **Durée de travail**

Après plusieurs années de déprécarisation des emplois des postes à temps non-complet par l'augmentation des temps de travail, la répartition des postes par taux d'emploi est en 2017 identique à celle de 2016. 58% des agents sont à temps complet. 11% des agents disposent d'une quotité de temps de travail inférieure à 50%.



c) **Les autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante, qui intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS représentent un montant par habitant de 124 € en 2017, ce qui reste relativement plus élevé que les autres communes métropolitaines de strate comparable. Cela s'explique notamment par la contribution importante allouée aux associations concourant à la mise en œuvre des politiques publiques de la ville dans leurs domaines d'activités (amicale laïque, centres sociaux,...) et par le financement, par voie de subvention, de la compétence « petite enfance » assurée par le CCAS comme mentionné ci-dessus.

Subventions	Dépense réelle par habitant 2017	Part des subventions dans les dépenses globales
Vertou	46 €	5,01%
La Chapelle-sur-Erdre	53 €	5,98%
Saint-Sébastien-sur-Loire	57 €	4,96%
Bouguenais	64 €	5,24%
Orvault	87 €	7,71%
Carquefou	105 €	9,65%
Couëron	124 €	12,12%
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>107 €</i>	<i>7,63%</i>

➤ Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution annuelle moyenne
013	Atténuation de charges	278 184,69	270 566,54	303 502,80	317 044,53	4,45%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 259 835,36	1 290 751,53	1 363 118,15	1 434 610,17	4,43%
73	Impôts et taxes	15 007 359,07	15 793 393,78	16 040 848,44	16 759 588,87	3,75%
74	Dotations, subventions et participations	5 325 829,79	5 217 986,95	4 513 314,20	4 196 239,74	- 7,64%
75	Autres produits de gestion courante	250 348,85	167 542,18	219 993,52	232 923,11	- 2,38%
76	Produits financiers	10 431,24	0,00	23 410,38	0,00	- 100,00%
77	Produits exceptionnels	98 562,82	51 143,93	46 229,97	175 403,10	21,18%
Recettes réelles		22 230 551,82	22 791 384,91	22 561 561,39	23 115 809,52	1,31%

Sur la période considérée, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de **1,31% par an**.

L'analyse rétrospective démontre ainsi une progression supérieure des dépenses par rapport aux recettes sur la période considérée (2014-2017), avec un « effet ciseau » particulièrement marqué sur les deux dernières années 2016 et 2017. Il est rappelé qu'entre 2015 et 2016, pour la première fois, le montant des recettes a diminué en valeur d'un exercice à un autre.

Avec un montant de 1 102 € de recettes par habitant en 2017, la ville de Couëron se situe dans la moyenne basse des communes métropolitaines de strate comparable.

Recettes réelles de fonctionnement par habitant 2017	
Ville	Recettes en €/ habitant
La Chapelle sur Erdre	1 000 €
Vertou	1 062 €
Couëron	1 102 €
Orvault	1 232 €
Bouguenais	1 255 €
Saint Sébastien sur Loire	1 273 €
Carquefou	1 285 €
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>1 461 €</i>

a) Les produits de la fiscalité locale directe

	2014	2015	2016	2017	Estimatif 2018	Evolution annuelle moyenne 2014-2017
Taxe d'habitation						
Taux	20,61%	20,61%	20,61%	21,43%	21,43%	
Base	25 068 393	26 420 886	26 465 838	27 015 936	28 045 000	2,53%
Produit	5 166 596	5 445 345	5 454 609	5 789 515	6 010 044	3,87%
Taxe foncière bâti						
Taux	22,41%	22,41%	22,41%	23,31%	23,31%	
Base	19 922 954	20 826 155	21 470 671	22 079 483	22 776 000	3,49%
Produit	4 464 734	4 667 141	4 811 577	5 146 727	5 309 086	4,85%
Taxe foncière non bâti						
Taux	75,67%	75,67%	75,67%	78,70%	78,70%	
Base	227 818	232 632	240 694	237 350	243 400	1,38%
Produit	172 390	176 033	182 133	186 794	191 556	2,71%
Total des contributions directes	9 803 720	10 288 519	10 448 320	11 123 037	11 510 685	4,30%

La bonne croissance moyenne annuelle des bases d'imposition depuis 2014 (2,53%/an d'augmentation des bases pour la taxe d'habitation, 3,49%/an pour le foncier bâti) permet une augmentation importante du produit des contributions directes locales. En ajoutant l'augmentation des taux d'imposition en 2017, la croissance globale du produit des contributions directes est de +4,30% en moyenne par an.

Dans un contexte de diminution forte des dotations de l'Etat depuis 2013, cette dynamique fiscale a été primordiale dans le maintien d'une situation financière saine. Le moindre ralentissement, comme cela a été le cas en 2016, (exonération de taxe d'habitation pour les personnes (parents isolés ou veufs et veuves) bénéficiant de la demi-part fiscale supplémentaire prise en compte pour le calcul de leur revenu fiscal de référence) a une conséquence très directe sur les équilibres budgétaires.

o **Modalités d'évolution des bases**

Le tableau ci-dessous distingue, dans la croissance annuelle du produit fiscal, ce qui relève :

- de la revalorisation forfaitaire cadastrale des valeurs locatives (revalorisation légale issue des lois de finances adoptées chaque année)
- de l'évolution « physique » des bases soumises à l'impôt (constructions nouvelles, extensions,...)
- de l'augmentation des taux décidée par le Conseil Municipal en 2017.

On observe que Couëron bénéficie d'une évolution physique favorable de ses bases qui reflète avant tout l'augmentation du nombre de logements.

	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	Estimatif 2017/2018
Taxe d'habitation (produit)	5 166 596	5 445 345	5 454 609	5 789 515	6 010 044
« Effet » revalorisation cadastrale légale (loi de finances)	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,24%
« Effet » augmentation « physique » des bases	1,84%	4,50%	-0,83%	2,13%	2,57%
« Effet » taux	0,00%	0,00%	0,00%	3,60%	0,00%
Total	2,74%	5,40%	0,17%	6,13%	3,81%
Taxe foncière bâti (produit)	4 464 734	4 667 141	4 811 577	5 146 727	5 309 086
« Effet » revalorisation cadastrale légale (loi de finances)	0,90%	0,90%	1,0%	0,40%	1,24%
« Effet » augmentation « physique » des bases	2,76%	3,63%	1,69%	3,09%	1,91%
« Effet » taux	0,00%	0,00%	0,00%	3,48%	0,00%
Total	3,66%	4,53%	3,09%	6,97%	3,15%

o Les taux de fiscalité des communes de Nantes Métropole en 2018

A titre informatif, il est rappelé les taux votés en 2018 par les communes métropolitaines de strate comparable en population à la commune de Couëron, ainsi que la valeur locative moyenne 2017 (dernière valeur locative connue).

Ville	Taux TH 2018	Taux TF bâti 2018	Taux TF non bâti	Valeur locative moyenne 2017
La Chapelle-sur-Erdre	20,71%	19,01%	75,08%	4 183
Bouguenais	21,53%	20,60%	81,00%	3 189
Carquefou	14,07%	14,07%	37,33%	4 329
Couëron	21,43%	23,31%	78,70%	3 558
Vertou	19,67%	21,34%	68,22%	4 181
Orvault	26,09%	19,38%	54,70%	4 222
Saint-Sébastien-sur-Loire	23,38%	31,81%	86,00%	3 513

o Le produit des impôts ménages des communes de Nantes Métropole

Avec une recette fiscale par habitant de 544 €, la commune de Couëron se situe globalement en dessous des autres communes métropolitaines de strate comparable (hors Carquefou). Cela est dû à une valeur locative moyenne relativement moins élevée que les autres communes en question (valeur locative moyenne autour de 4 200 € pour La Chapelle sur Erdre, Vertou, Orvault, pour 3 558 € pour Couëron) ou à des taux moins élevés, à valeur locative similaire (Saint Sébastien sur Loire).

Ville	Recette fiscale par habitant 2017	Part des impôts dans les recettes globales
Carquefou	485 €	37,76%
Couëron	544 €	49,33%
Bouguenais	548 €	43,66%
La Chapelle-sur-Erdre	550 €	54,97%
Vertou	593 €	55,84%
Orvault	636 €	51,63%
Saint-Sébastien-sur-Loire	676 €	53,14%
<i>Moyenne de la strate</i>	613 €	40,12%

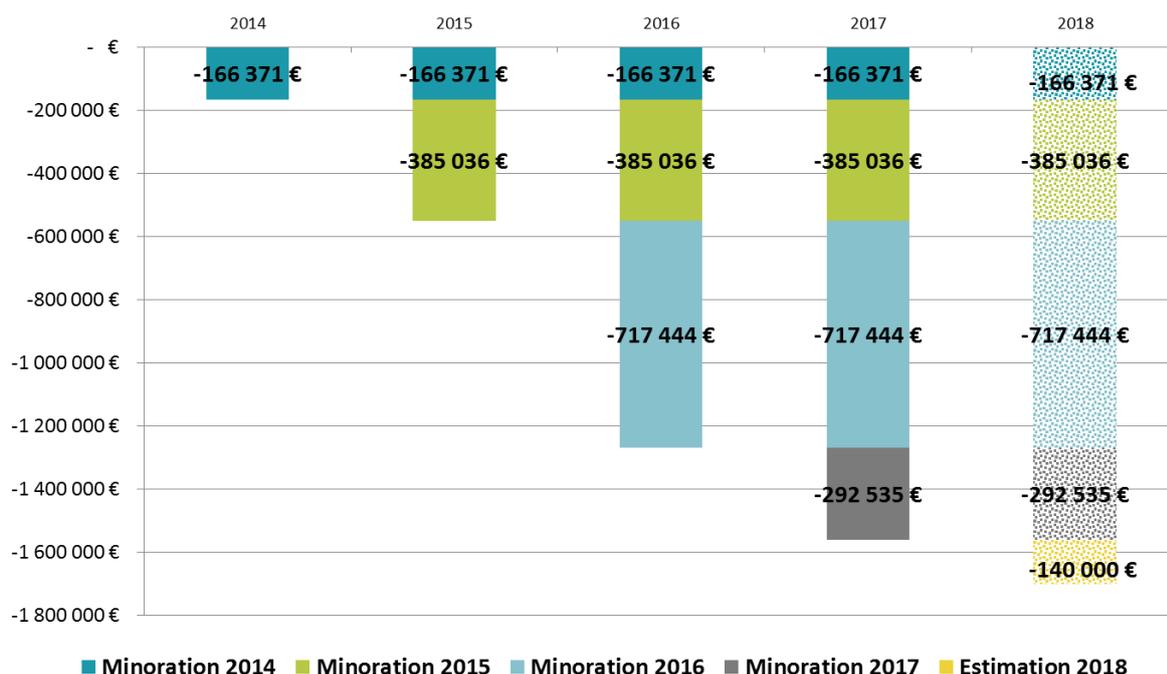
b) Les dotations de l'Etat

Il s'agit de la ressource communale qui a subi la plus forte variation sur la période considérée. En cause, la contribution au redressement des finances publiques de 10 milliards d'euros sur 3 ans (2015-2016-2017) mais également la perte de la dotation de solidarité urbaine depuis 2016, ainsi que les baisses significatives des autres dotations de compensation d'impôts que l'Etat intègre dans son enveloppe comme une variable d'ajustement des concours aux collectivités locales.

Ville	Dotations par habitant 2017	Taux de croissance annuel moyen 2014-2017	Part des dotations dans les recettes globales en 2014	Part des dotations dans les recettes globales en 2017
Carquefou	21 €	-39,54%	7,76%	1,63%
Bouguenais	63 €	-24,09%	12,77%	6,83%
Vertou	87 €	-16,04%	16,06%	9,86%
Orvault	99 €	-16,33%	15,92%	9,33%
La Chapelle-sur-Erdre	118 €	-13,45%	20,15%	11,78%
Couëron	133 €	-14,66%	22,26%	12,04%
Saint-Sébastien-sur-Loire	160 €	-12,88%	23,44%	12,59%
<i>Moyenne de la strate</i>	198 €	-8,33%	18,40%	12,94%

A Couëron, les dotations de l'Etat ont baissé en moyenne de près de 15% par an. Cette baisse des dotations a modifié profondément la structure des recettes de la collectivité. La part des dotations de l'Etat dans les recettes globales en 2017 ne représente plus que 12,04%, là où elle représentait encore 22,26% en 2014. Depuis 2016, les dotations de l'Etat sont devenues définitivement inférieures aux dotations perçues par Nantes Métropole, qui devient le deuxième contributeur au budget de fonctionnement derrière la fiscalité locale.

Baisse cumulée des dotations de l'Etat 2014-2018



➤ Les économies

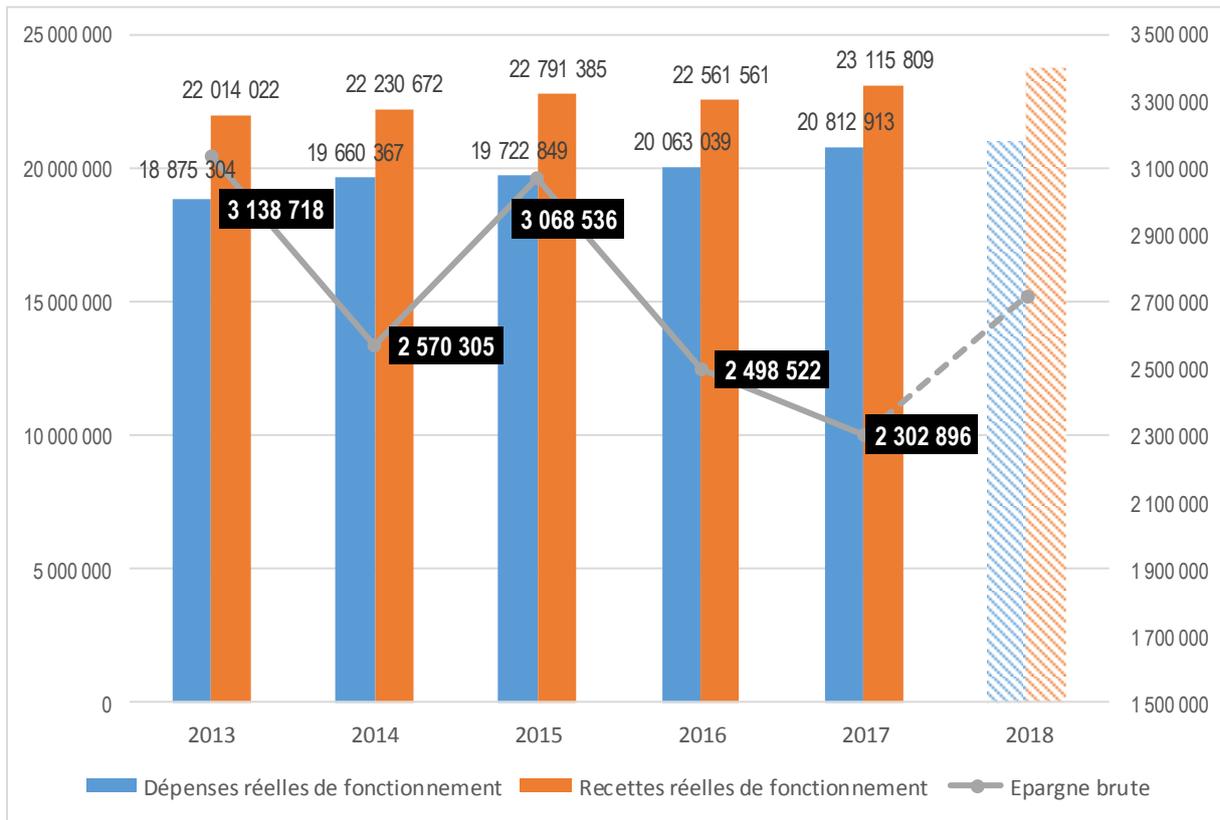
Indicateur de gestion majeur dans l'analyse financière de la collectivité, le niveau d'épargne de Couëron sur la période 2014-2017 traduit une **situation financière qui reste saine**.

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également **épargne nette**, sert à financer les dépenses d'équipement de la Ville.

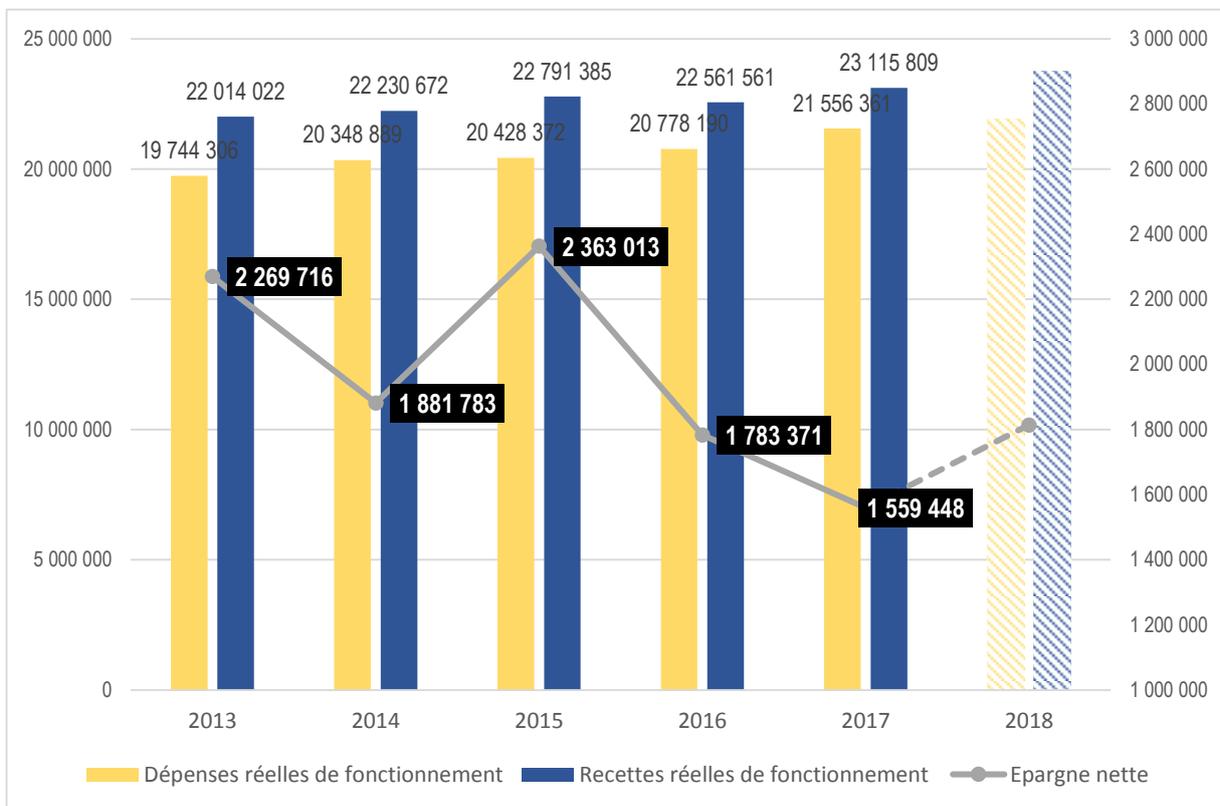
Le taux d'épargne brute, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement est égal à **9,96%** au 31 décembre 2017. Ce ratio, qui est descendu pour la première fois sous la barre des 10%, est à mettre particulièrement sous surveillance pour les années à venir (seuil plancher critique pour les collectivités locales traditionnellement estimé autour de 8%)

« L'effet ciseau » (progression des dépenses supérieures à la progression des recettes) constaté en 2016 et en 2017 ne devrait toutefois pas se rééditer en 2018. Le redressement attendu de la courbe d'épargne constitue un enjeu primordial, et est le principal levier dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de la collectivité, notamment le financement de son programme d'investissement.

Graphique évolution de l'épargne brute



Graphique évolution de l'épargne nette



B) L'investissement

Chapitres	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 estimatif
Dépenses d'équipement	4 084 966 €	1 913 442 €	4 468 943,40	6 518 728,29 €	3 750 000 €

Sur la période 2014-2018 (5 ans), la commune aura investi plus de 20,7 millions d'euros au bénéfice des Couëronnais, soit une moyenne de 4,15 millions d'euros par an.

Avec un investissement par habitant moyen de 221€ par an sur la période 2014-2017, la Ville de Couëron se situe au-dessus de la moyenne des dépenses d'équipement des autres communes métropolitaines de strate et compétences comparables.

Dépenses d'équipement par habitant (moyenne 2014-2017)	
Ville	Dépenses par habitant
Saint Sébastien sur Loire	171 €
Bouguenais	184 €
Vertou	190 €
Orvault	207 €
Couëron	221 €
La Chapelle sur Erdre	226 €
Carquefou	254 €
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>295 €</i>

Il est rappelé que la ville reste engagée, dans un cadre pluriannuel, au travers de deux autorisations de programme (AP) en cours sur l'année 2018 :

- AP 2014-01 : Construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement dans la ZAC ouest centre-ville : 8 400 000 € (répartition des crédits de paiement pour solde de l'opération à ajuster au BP 2019).
- AP 2015-01 : Réhabilitation du bâtiment la Fonderie, Quai Jean-Pierre Fougerat : 1 200 281,79 € TTC

Pour la période 2019-2021, il est envisagé une nouvelle autorisation de programme relative à la réalisation de deux courts de tennis couverts au complexe sportif René Gaudin, pour une enveloppe prévisionnelle globale de 2 000 000 €.

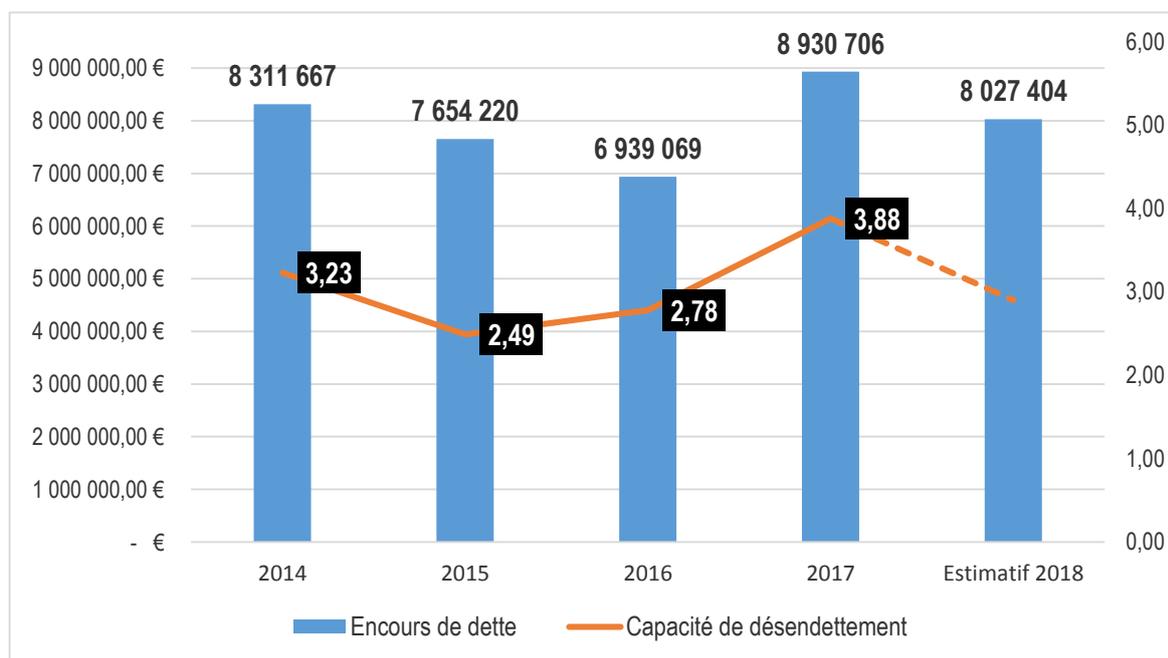
C) L'endettement

a) Une capacité de désendettement préservée

La capacité de désendettement est l'indicateur permettant d'apprécier la solvabilité de la collectivité, dans la mesure où il identifie le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement sa dette, en y consacrant son autofinancement.

La rétrospective présentée fait apparaître une capacité de désendettement préservée sur l'ensemble de la période considérée, et largement inférieure au seuil « critique » pour une collectivité locale, à savoir environ 8 années.

Si la capacité de désendettement s'est légèrement dégradée fin 2017 (3,88 années) en raison de l'intégration de l'emprunt souscrit en 2017 pour un montant de 2,5 millions d'euros dans le cadre du financement du groupe scolaire Jean Zay, elle devrait repasser en dessous de 3 années fin 2018.



Il est précisé que la structure de la dette de la commune est parfaitement saine. La ville ne dispose d'aucun emprunt « toxique » dans son stock de dette, et les intérêts de la dette ne représentent qu'une part marginale dans les dépenses globales de fonctionnement (1,37% en 2017).

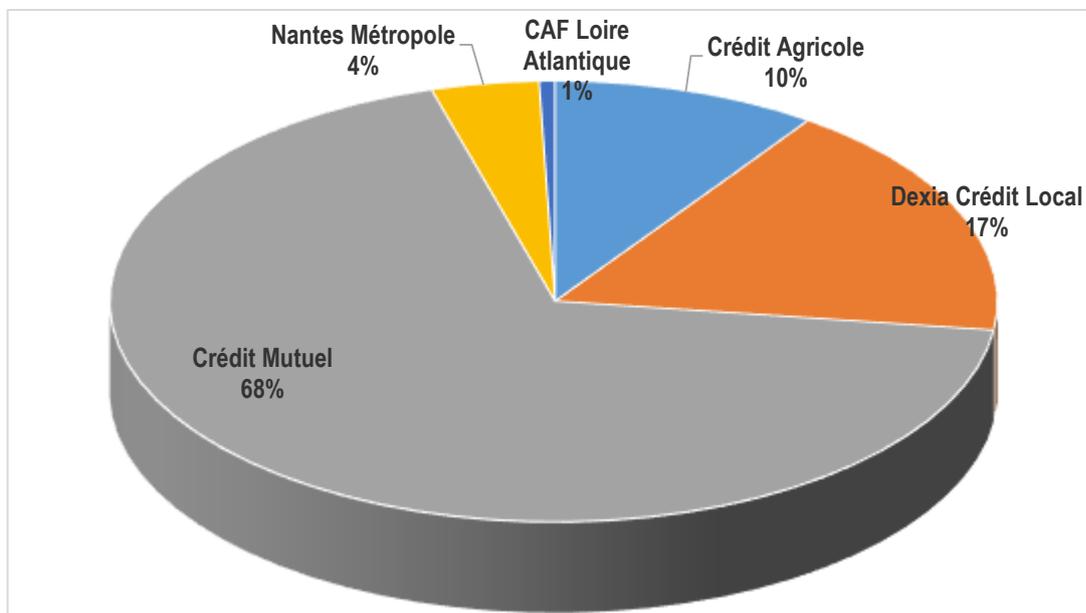
La dette est composée à 100% de taux fixe, et la durée résiduelle moyenne des emprunts, dont le détail figure ci-dessous, sera de 8,78 années au 31 décembre 2018. Il n'y aura pas de nouvel emprunt en 2018.

b) Décomposition des emprunts de la collectivité

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2018	Année d'extinction
2003	Prêt globalisé investissements 2003	Crédit Agricole	2 500 000,00	775 878,16	2023
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	1 399 999,87	2024
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	3 106 443,20	2027
2013	PAF Habitat NM Acquisition 2 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	242 994,28	121 497,13	2024
2015	Accueil Périscolaire Métairie	C.A.F. de Loire-Atlantique	48 000,00	28 800,00	2022
2017	Construction d'un groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	CAF de Loire Atlantique	21 732,00	17 385,60	2023
2017	PAF Habitat NM Acquisition, 8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	192 018,19	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	2 385 382,61	2033
TOTAL				8 027 404,16	

c) Répartition par prêteur (au 31 décembre 2018)

La répartition par prêteur fait largement ressortir le groupe Crédit Mutuel, dans la mesure où il s'agit du prêteur des deux derniers emprunts bancaires souscrits en 2011 et en 2017.



d) Dette par habitant 2017

Dette par habitant 2017	
Ville	Dette en € par habitant
Carquefou	11 €
Saint-Sébastien-sur-Loire	197 €
Vertou	315 €
Bouguenais	317 €
Couëron	429 €
La Chapelle sur Erdre	496 €
Orvault	591 €
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>1 063 €</i>

Avec une dette par habitant de 429 € pour 2017, la commune de Couëron se situe dans la moyenne supérieure des communes métropolitaines de strate comparable. Ce ratio est toutefois à prendre avec précaution car il peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction de la structure de la dette (dette vieillissante ou dette récente) et de la contraction de nouveaux emprunts en cours d'année, ce qui a été le cas en 2017 pour Couëron.

III) Tendances de réalisation du BP 2018

A) Les tendances de la section de fonctionnement

Au 23 novembre 2018, les dépenses de fonctionnement affichent un taux de réalisation de 88,01% des prévisions du BP 2018 (78,69% pour les charges à caractère général, 90,83% pour les autres charges de gestion courante, et 90,49% pour les dépenses de personnel). Ces taux de réalisation sont quasi identiques à 2017 laissant ainsi augurer une réalisation relativement proche des inscriptions budgétaires initiales (autour de 97%), et une tension croissante sur les budgets municipaux, dans un contexte de progression du budget relativement contenue (pour mémoire, BP en baisse de -2,05% pour les charges à caractère général, et progression limitée à 2,84% des charges de personnel).

Sur les charges de personnel plus spécifiquement, la progression pour l'heure s'établit à +1,7% par rapport au CA 2017. Cet écart s'explique notamment par un nombre important de vacances de postes et l'instauration du jour de carence au 1^{er} janvier, mais également par un nombre de remplacements moindre, malgré une hausse de l'absentéisme. Cependant, les effectifs sont en forte hausse depuis septembre, suite à l'ouverture du nouveau groupe scolaire et à plusieurs postes vacants qui ont été pourvus.

Au final, le taux de croissance 2017/2018 des dépenses devrait, a priori, osciller entre +0,5% et +1,5%, ce qui, à l'instar de l'ensemble des collectivités, signifierait un net ralentissement de la progression des dépenses. Pour mémoire, le taux de croissance 2016/2017 s'était établi à +3,74%.

A la même date, les recettes réelles de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 76,49%, ce qui est légèrement inférieur au taux de réalisation de l'année dernière à la même époque. Les prévisions initiales seront cependant atteintes voire dépassées sur la quasi-totalité des chapitres budgétaires, ces derniers ayant fait l'objet de réajustements lors du budget supplémentaire en fonction des montants notifiés (fiscalité locale, principales dotations,...).

Le taux de croissance des recettes devrait osciller entre +3% et +4%, les recettes confirmeraient ainsi leur dynamique positive, principalement en raison de la fiscalité locale, et des recettes des produits des services.

En conséquence, avec une progression des recettes supérieure à celle des dépenses en 2018, une amélioration de l'épargne brute, et de l'ensemble des ratios d'analyse financière est à prévoir. Cette amélioration est cohérente par rapport à ce qui était attendu lors du vote du budget primitif en janvier 2018, qui prévoyait effectivement un inversement de la courbe d'épargne après deux années (2016 et 2017) « d'effet ciseau ».

Cette amélioration s'avère nécessaire dans le cadre du financement des projets et investissements municipaux en cours et à venir jusqu'à la fin du mandat.

B) Les tendances de la section d'investissement

Au 23 novembre 2018, les dépenses d'équipement mandatées s'élèvent à 3 620 000 €, soit environ 64% du budget initial. Comme en 2017, ce montant intègre pour presque 2/3, les travaux de construction du nouveau groupe scolaire Jean Zay, réalisation majeure du mandat, qui a ouvert ses portes à la rentrée scolaire dernière.

Pour ce qui est des recettes d'investissement, le taux de réalisation est de 74,63%, les recettes restant à percevoir correspondent principalement à des subventions d'équipement sur divers projets d'investissement, en particulier pour le groupe scolaire Jean Zay, ainsi qu'en matière d'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP).

IV) Les orientations budgétaires 2019

A) Les orientations stratégiques/politiques

Le cadrage budgétaire spécifique à 2019 s'inscrit, avec une ambition renouvelée, en cohérence avec les grandes orientations politiques qui résultent des engagements pris devant les Couëronnais.

En premier lieu, comme les années passées, une large part du budget 2019 sera consacrée **à l'éducation et à l'enfance**, pour lesquelles la municipalité réaffirme sa priorité. Ce choix s'inscrit certes en cohérence avec l'évolution démographique de la ville, et l'arrivée d'une nouvelle population familiale dont les besoins sont importants en la matière. Mais les moyens financiers consacrés à l'éducation résultent surtout de choix volontaristes tant en matière de rythmes scolaires (notamment le maintien de la semaine de 4,5 jours), que de Projet Educatif Territorial, dont les objectifs sont de permettre l'épanouissement de l'enfant, la réussite scolaire, et l'égalité de tous en matière d'accès aux activités scolaires, péri-éducatives et extra scolaires.

Le budget 2019 s'attachera ainsi plus spécifiquement à :

- Accompagner la croissance des effectifs scolaires et assurer la qualité des prestations de services associées (restauration, périscolaire,...) dont la fréquentation est en hausse constante.
- Intégrer les coûts de fonctionnement induits par l'ouverture du groupe scolaire Jean Zay, tant en matière de personnel, de fluides, que de fournitures associées, et mettre en œuvre le projet d'extension de deux classes supplémentaires dans la perspective de la rentrée 2019.
- Poursuivre le déploiement d'une solution numérique pérenne et évolutive permettant un développement des usages numériques dans les écoles.
- Poursuivre le programme de travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments scolaires, en particulier sur les groupes scolaires Paul Bert/Jean Macé et Louise Michel/Rose Orain.

Par ailleurs, les orientations budgétaires intègrent le transfert de la compétence petite enfance du CCAS vers la Ville. Ce choix traduit la volonté de renforcer l'accompagnement des familles en leur proposant un parcours social et éducatif global, qui au-delà de l'accueil dans les structures proposées, trouve une cohérence au regard du croisement évident des politiques petite enfance, éducative et jeunesse.

En second lieu, le budget 2019 consolidera largement **les politiques culturelle et sportive de proximité**, qui contribuent à l'épanouissement individuel et collectif ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité de la ville. Les orientations en la matière traduisent la volonté de favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous, et de soutenir une diversité d'offres et de pratiques culturelles et sportives sur le territoire.

Ces orientations s'inscrivent largement en partenariat avec les acteurs locaux, ainsi que dans une dynamique métropolitaine, notamment en matière d'événementiels. A titre d'exemple, la participation de la Ville à la manifestation « Débords de Loire » qui se tiendra du 23 au 26 mai 2019, permettra de mettre en valeur le patrimoine ligérien de la ville, ainsi que son dynamisme culturel et associatif dans un cadre festif et fédérateur.

Enfin, en troisième lieu, le budget 2019 s'attachera à consolider le **soutien fort et nécessaire aux partenaires et acteurs de la vie locale**, le CCAS évidemment, sur ses compétences recentrées en matière **d'action sociale et de solidarité** envers les populations les plus vulnérables, mais également l'ensemble des associations qui animent au quotidien les politiques de cohésion sociale sur le territoire.

A ce titre, le budget 2019 procédera à la reconduction des enveloppes de subventions de fonctionnement aux associations, réaffirmant ainsi le soutien financier, logistique et matériel aux initiatives locales.

La subvention de la Ville au CCAS, bien que recalibrée compte tenu du transfert de la compétence petite enfance à la Ville, continuera de représenter près des 2/3 du budget du CCAS, comme c'est le cas actuellement.

En matière d'investissement, le programme des dépenses d'équipements 2019 s'appuiera sur trois axes principaux :

- **Le lancement ou la poursuite des études de nouveaux projets structurants, dont la réalisation effective se fera en 2020 et 2021, en particulier :**
 - La poursuite des études de maîtrise d'œuvre et le lancement des marchés de travaux pour la construction d'un nouveau multi accueil de 36 places à la Chabossière
 - Le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux terrains de tennis couverts supplémentaires au complexe sportif René Gaudin
 - Le lancement des études de programmation en vue de la construction d'un gymnase au complexe Léo Lagrange en remplacement du gymnase Pierre Moisan et d'une salle polyvalente/de convivialité en remplacement de la salle du Mille-Club.

- **La poursuite du programme d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti existant, visant prioritairement :**
 - La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments et l'amélioration du confort des usagers (réfection de toitures, isolation des combles perdus, renouvellement/modernisation des chaufferies, amélioration des systèmes de chauffage et de VMC...)
 - La mise en accessibilité des bâtiments en cohérence avec les opérations identifiées dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)
 - La conformité réglementaire et la sécurité des bâtiments
 - L'amélioration des conditions d'usage de tous les bâtiments, administratifs, sportifs, culturels...

- **La modernisation du système d'information de la collectivité :**
 - Pour une infrastructure évolutive et performante
 - Pour une optimisation du travail des services (processus de travail, meilleure maîtrise de l'information, notamment en matière de demandes de travaux, de gestion du courrier, de ressources humaines...)
 - Pour développer les services numériques aux citoyens (portail e-démarches, site Internet, billetterie en ligne)

De manière complémentaire, le budget 2019 intégrera des enveloppes ciblées sur plusieurs projets et opérations concourant à :

- La sécurisation, la valorisation et l'embellissement du cadre de vie, ainsi qu'à l'entretien des espaces verts, naturels et paysagers (renouvellement des structures/aires de jeux, réfection des chemins ruraux, mobilier urbain,...)
- L'acquisition/renouvellement du matériel technique, du mobilier administratif et scolaire, et du parc automobile de la ville

Enfin, dans le prolongement de l'adoption du plan local d'urbanisme métropolitain en 2019, la Ville consolide sa stratégie d'acquisition foncière pour un développement urbain harmonieux et maîtrisé.

B) Les orientations budgétaires et financières 2019

Les orientations budgétaires 2019 s'inscrivent dans le cadrage pluriannuel 2017-2020 qui doit permettre d'amortir à un niveau soutenable la dégradation prévisible de la santé financière de la ville sur cette période au regard des contraintes précédemment définies. Ce cadrage détermine des taux de croissance cibles pour chaque année, qui garantissent une situation financière préservée, en matière d'épargne et d'endettement, en cohérence avec le programme pluriannuel d'investissement.

Le financement des orientations politiques ci-dessus s'appuie sur les orientations budgétaires et financières suivantes :

1) **Une perspective de croissance soutenue des recettes**, entre +3% et +3,5% de budget primitif à budget primitif (BP), et dont les principales hypothèses s'établissent, sous réserve, comme suit :

- **Une dynamique fiscale persistante** en matière d'impôt locaux, assise sur la seule évolution « physique » des bases fiscales, la ville faisant le **choix de ne pas augmenter ses taux** d'imposition en 2019. L'évolution démographique de la commune permet d'établir une hypothèse de croissance des bases fiscales (taxe d'habitation et taxe foncière) de l'ordre de **+3,30%** (dont 1,8% de revalorisation cadastrale liée à l'inflation). De la même manière, la Ville anticipe une croissance accentuée des autres composantes de la fiscalité locale, en particulier des droits de mutation dont la dynamique des derniers mois est particulièrement remarquable.
- **Un partenariat consolidé avec les partenaires institutionnels :**
 - Nantes Métropole, dont les participations financières perçues en fonctionnement devraient s'élever, en 2019, à plus de 4,1 millions d'euros, ce qui représente près de 17,5% du budget de fonctionnement global.
 - La CAF, dont les différents dispositifs contractualisés (contrat enfance jeunesse, prestation de service ordinaire, prestation de service unique pour la petite enfance) permettent d'envisager une inscription budgétaire à hauteur de 1,12 millions d'Euros, intégrant notamment le transfert des recettes liées à la petite enfance.
- **Une quasi-stabilisation des dotations de l'Etat :** La construction du budget 2019 s'appuie sur une hypothèse de légère baisse des dotations (autour de -1%), sans commune mesure avec ce qui a été constaté ces précédentes années. La dotation globale de fonctionnement communale devrait subir un nouvel écrêtement au titre de la péréquation horizontale (financement de la dotation de solidarité rurale et de la dotation de solidarité urbaine dont la ville ne bénéficie plus), mais celui-ci pourrait en partie être compensé par un « effet » population, sous réserve des chiffres de l'INSEE publiés en début d'année.

2) **Une dynamique rehaussée des dépenses de fonctionnement**, dont le taux de croissance proposé devrait se situer entre +4% et +4,5% de BP à BP. Les hypothèses retenues à ce titre sont les suivantes :

- **Une progression relativement importante des charges à caractère général** (environ +7,5% à périmètre constant, hors transfert petite enfance) largement conditionnée par les coûts contraints liés à l'inflation (forte progression des tarifs et taxes de l'énergie (électricité et gaz), revalorisation contractuelle des marchés de fournitures et prestations de services,...) et à l'évolution de la démographie, en particulier des effectifs scolaires et du recours des familles aux services associés (restauration scolaire, activités péri-éducatives,...).
- **Une progression soutenue des charges de personnel** (proche de +4%, à périmètre constant, hors transfert petite enfance), au regard de l'évolution des emplois permanents de la collectivité, des mesures salariales décidées par l'Etat (PPCR) et de la volonté de poursuivre la revalorisation du régime indemnitaire d'une partie des agents dans le cadre du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel) instauré au 1^{er} juillet 2018. Sur ce point, le choix d'abonder l'enveloppe du régime indemnitaire résulte d'une volonté de reconnaissance et de

valorisation des agents communaux, ainsi que de renforcement de l'attractivité salariale de la collectivité dans les différents recrutements lancés.

- **Un maintien des autres charges de gestion courante**, et en particulier des subventions aux associations, en cohérence avec ce qui est mentionné ci-dessus.

En conséquence, les orientations budgétaires s'inscrivent dans le cadre d'une progression prévisible des dépenses plus importantes que celles des recettes, et donc d'une dégradation de l'autofinancement.

Le montant d'épargne brute, qui devrait s'établir autour de 1,2 millions d'euros, est toutefois préservé à un niveau permettant de respecter les règles d'équilibre budgétaire, sans mise en danger de la situation financière de la collectivité à moyen terme, et permettant d'amortir au maximum un « effet ciseau » qui pourrait se reproduire en 2020.

Les orientations budgétaires ainsi présentées ne peuvent se traduire dans les faits sans une responsabilisation accrue de chacun dans la construction de ce budget 2019, et dans sa mise en œuvre. Les choix qui en découlent sont les seuls gages d'une santé financière préservée et de la poursuite des engagements politiques que la municipalité s'attache à mettre en œuvre, au quotidien, au bénéfice de l'ensemble des Couëronnais.